



Maître Olivier PHILIPPOT
Avocat
Case 112

Strasbourg, le 23 décembre 2021

REFERENCES A RAPPELER IMPERATIVEMENT

CK / NB

Demande MOS-2021-009558-STG

Concerne : Changement de forme juridique et de
dénomination sociale

Mon Cher Confrère,

Je vous prie de trouver ci-joint un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Ordre du 13 décembre 2021 accompagné de l'attestation de l'inscription de la SELAS PHILIPPOT AVOCATS.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie de croire, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments confraternels et dévoués.

Christina KRUGER
Bâtonnier

PJ



Réf. CK/NB

Demande MOS-2021-009558-STG

Extrait de la délibération de Conseil de l'Ordre du 13 décembre 2021

Le **CONSEIL DE L'ORDRE** des Avocats du Barreau de Strasbourg s'est réuni,

VU la demande présentée par la SELARL PHILIPPOT AVOCAT concernant la modification des statuts suite :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> à l'agrément d'un associé | <input checked="" type="checkbox"/> à un changement de dénomination sociale |
| <input type="checkbox"/> au retrait d'un associé | <input type="checkbox"/> à un changement de capital social |
| <input type="checkbox"/> à un changement d'adresse et de coordonnées | <input type="checkbox"/> à une cession de parts |
| <input checked="" type="checkbox"/> à un changement de forme juridique | <input type="checkbox"/> à une cession de clientèle |

VU le rapport présenté par Maître Rolande PLACIDI, Conseiller de l'Ordre,

VU la conformité des statuts produits aux règles d'exercice professionnel.

PAR CES MOTIFS

Le **CONSEIL DE L'ORDRE**, après en avoir délibéré :

- prend acte du changement de la forme juridique de la SELARL en SELAS ;
- prend acte du changement de la dénomination sociale de « PHILIPPOT AVOCAT » en « PHILIPPOT AVOCATS » ;
- homologue les statuts de la SELAS PHILIPPOT AVOCATS du 2 novembre 2021.
- décide de l'inscription de la SELAS PHILIPPOT AVOCATS au Tableau des personnes morales aux lieu et place de la SELARL PHILIPPOT AVOCAT ;
- inscrit Maître Olivier PHILIPPOT au Tableau en qualité d'associé de la structure sous sa nouvelle forme sociale et dénomination sociale.

La présente décision sera notifiée à la SELAS PHILIPPOT AVOCATS et à Monsieur le Procureur Général dans les délais légaux.

Le secrétariat de l'Ordre est chargé de ces notifications.

FAIT à STRASBOURG, le 23 décembre 2021

Pour servir et valoir ce que de droit.

Christina KRUGER
Bâtonnier



SELAS PHILIPPOT AVOCATS
Case 112

ATTESTATION

Je soussignée, Christina KRUGER, Bâtonnier du Barreau de Strasbourg, atteste par la présente que la SELAS PHILIPPOT AVOCATS, ayant son siège 87 Avenue des Vosges, à STRASBOURG (67000), est inscrite au Tableau de l'Ordre du Barreau de Strasbourg sous la rubrique des personnes morales depuis le 11 juillet 2017.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Strasbourg, le 23 décembre 2021

Christina KRUGER
Bâtonnier